

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 163

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« professeur »,

les mots :

« aux métiers de l'éducation et de la formation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.